

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-douzième session**

Bangkok, 15-19 mai 2016

Point 3 h) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire
de la Commission, y compris les activités des
institutions régionales: statistiques****Rapport du Groupe directeur régional pour
l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de
l'état civil en Asie et dans le Pacifique*****Résumé*

En mai 2015, les membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont, d'une part, approuvé la Déclaration ministérielle intitulée « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique et le Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, et, de l'autre, proclamé la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024.

À l'appui des activités visant à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil (CRVS) dans les pays, la mise en œuvre globale du Cadre d'action régional est supervisée par le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, avec le concours d'un réseau régional de divers partenaires de développement.

Dans le présent rapport, le Groupe directeur régional présente une analyse de référence régionale qui rend compte de l'état des activités en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans la région et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action régional, en prenant pour base les rapports concernant les cibles nationales et les données de référence soumis au secrétariat par les membres et membres associés. Il met l'accent sur les progrès accomplis par les gouvernements s'agissant des mesures de mise en œuvre décrites dans le Cadre d'action régional et présente un aperçu des cibles et données de référence relatives aux trois objectifs définis dans la Déclaration ministérielle.

À partir d'une analyse des principales difficultés rencontrées aux premiers stades de la mise en œuvre, le Groupe directeur régional fournit des recommandations destinées à aider les pays de la région à progresser vers la réalisation des objectifs visés dans la Déclaration ministérielle.

* E/ESCAP/72/L.1.

** La soumission tardive du présent document tient au fait que la plupart des rapports concernant les cibles nationales et les données de référence des États membres et membres associés ont été soumis tardivement.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 71/14, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a, d'une part, approuvé la Déclaration ministérielle intitulée « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique et le Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, et de l'autre, proclamé la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024¹. Le Cadre d'action régional définit un ensemble de cibles et d'objectifs précis afin de concrétiser la vision commune telle qu'énoncée dans la Déclaration ministérielle, qui prévoit que, d'ici à 2024, tous les habitants de la région Asie-Pacifique bénéficieront de systèmes universels et réactifs d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil qui facilitent l'exercice de leurs droits et promeuvent la bonne gouvernance, la santé et le développement.

2. À l'appui des activités visant à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil (CRVS) dans les pays, la mise en œuvre globale du Cadre d'action régional est supervisée par le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, avec le concours d'un réseau régional de divers partenaires de développement. Le présent rapport a été établi par le Groupe directeur régional, conformément à son mandat tel qu'approuvé par la Commission à sa soixante et onzième session, qui prévoit que les résultats des travaux du Groupe directeur régional doivent être communiqués régulièrement à la Commission, selon le calendrier des examens régionaux défini dans le Cadre d'action régional².

3. La Déclaration ministérielle définit trois objectifs:

a) Objectif 1: L'enregistrement universel des naissances, des décès et autres faits d'état civil est devenu réalité;

b) Objectif 2: Toute personne physique se voit délivrer des actes légaux de naissance, de décès et relatifs à d'autres faits d'état civil si besoin est, pour faire valoir son identité, son état civil et les droits qui en découlent;

c) Objectif 3: Des statistiques de l'état civil exactes, complètes et à jour (y compris sur les causes de décès) sont établies à partir des registres de l'état civil et sont diffusées.

4. Pour chaque objectif, le Cadre d'action régional définit un ensemble de cibles. Ces cibles ont été conçues pour permettre, dans le respect des délais, une évaluation objective, efficace et techniquement satisfaisante des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs. Les objectifs et les cibles nationales correspondantes sont énumérés à l'annexe I.

¹ Dans la résolution 71/14, la Commission a également prié la Secrétaire exécutive de faire rapport à la soixante-douzième session sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution. Le rapport en question figure dans le document E/ESCAP/72/6, « Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission ».

² E/ESCAP/71/INF/9, par. 17.

5. L'initiative « Faire en sorte que chacun soit compté » fait fond sur les travaux menés dans l'ensemble de la région, et s'appuie notamment sur le rôle précieux des programmes sous-régionaux d'amélioration des systèmes CRVS, les efforts déployés par les membres et membres associés et le soutien permanent apporté par les partenaires de développement. Les pays qui ont des difficultés à atteindre les objectifs devraient profiter de la dynamique créée par la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil pour mobiliser l'engagement politique nécessaire à l'exécution de cette importante mesure de mise en œuvre.

6. Dans le présent rapport, le Groupe directeur régional présente une analyse de référence régionale qui rend compte de l'état des activités en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans la région et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action régional, en prenant pour base les rapports concernant les cibles nationales et les données de référence soumis au secrétariat par les membres et membres associés³. Il met l'accent sur les progrès accomplis par les gouvernements s'agissant des mesures de mise en œuvre décrites dans le Cadre d'action régional et présente un aperçu des cibles et données de référence relatives aux trois objectifs définis dans la Déclaration ministérielle. À partir d'une analyse des principales difficultés rencontrées aux premiers stades de la mise en œuvre, le Groupe directeur régional fournit des recommandations destinées à aider les pays de la région à progresser vers la réalisation des objectifs visés dans la Déclaration ministérielle.

II. Présentation de rapports sur la mise en œuvre du Cadre d'action régional

7. Le Cadre d'action régional définit six grands principes de mise en œuvre, huit mesures de mise en œuvre et sept domaines d'action, afin de guider les gouvernements et les partenaires de développement et de les aider à centrer et à organiser les efforts visant à améliorer les systèmes CRVS dans toute la région.

8. Le rapport de référence est basé sur les informations figurant dans les rapports nationaux, recueillies à l'aide d'un modèle reprenant les indicateurs pertinents. Ce modèle a été établi par le Groupe directeur régional en collaboration avec le partenariat régional dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Il a été conçu pour obtenir des informations sur: a) les cibles que les membres et membres associés ont fixées au titre du Cadre d'action régional, dans le cadre de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil; b) lorsqu'elles sont disponibles, les valeurs de référence actuelles (et les sources de données) des indicateurs de suivi du Cadre d'action régional; et c) le degré d'exécution des mesures de mise en œuvre arrêtées dans le Cadre

³ Les membres et membres associés devront également soumettre des rapports à mi-parcours et des rapports finals en 2019 et 2024, conformément au calendrier de présentation des rapports figurant dans le Cadre d'action régional.

d'action régional⁴. Sur les 62 membres et membres associés de la CESAP, 35 ont soumis des rapports, soit un taux de réponse de 56 %. Par ailleurs, dix autres membres et membres associés ont annoncé leur intention de soumettre un rapport, ce qu'ils n'ont pas encore fait à ce jour. La nécessité de faire approuver les rapports dans le pays concerné en a souvent retardé la communication.

III. Traduire la vision commune dans les cibles nationales et évaluer la situation actuelle

A. Objectif 1: Enregistrement universel des naissances, des décès et d'autres faits d'état civil

9. L'objectif I est l'expression du principe internationalement reconnu de la couverture universelle de l'enregistrement des faits d'état civil: le système CRVS devrait permettre d'enregistrer tous les faits d'état civil survenus sur le territoire du pays ou de la zone et relevant de sa juridiction, notamment ceux concernant les populations difficiles d'accès et marginalisées. Les cinq cibles associées à cet objectif visent à suivre les progrès réalisés en vue de la couverture universelle de l'enregistrement des faits d'état civil.

Cible 1.A: D'ici à 2024, au moins ... % des naissances seront enregistrées sur le territoire de l'État et relevant de sa juridiction pour une année donnée.

Cible 1.B: D'ici à 2024, au moins ... % des enfants de moins de 5 ans auront été enregistrés à la naissance sur le territoire de l'État et relevant de sa juridiction.

Cible 1.C: D'ici à 2024, au moins ... % de l'ensemble des personnes se trouvant sur le territoire de l'État et relevant de sa juridiction auront été enregistrées à la naissance.

Cible 1.D: D'ici à 2024, au moins ... % de l'ensemble des décès survenus sur le territoire de l'État et relevant de sa juridiction au cours d'une année donnée auront été enregistrés.

Cible 1.E: D'ici à 2024, au moins ... % de tous les décès enregistrés par les services de la santé sur le territoire de l'État et relevant de sa juridiction au cours d'une année donnée auront fait l'objet, quant à leurs causes médicales, d'une certification enregistrée à l'aide du formulaire international de certificat de décès.

⁴ Les directives concernant la présentation de rapports peuvent être consultées à l'adresse: www.getinthepicture.org/resource/national-progress-update-template. Les demandes de rapports ont été envoyées aux gouvernements et aux coordonnateurs nationaux en octobre 2015.

1. Situation quant à l'enregistrement des naissances

10. Trois cibles ont été arrêtées pour suivre les améliorations en matière de couverture de l'enregistrement des naissances. La cible 1.A concerne le taux d'enregistrement des enfants de moins d'un an, le but étant de rendre compte de l'enregistrement des naissances récentes. La cible 1.C concerne le taux d'enregistrement de l'ensemble de la population, afin de refléter les efforts cumulés pour enregistrer les naissances, tout en tenant compte du nombre de personnes qui n'ont éventuellement pas encore été enregistrées. Enfin, la cible 1.B recouvre le taux d'enregistrement des enfants de moins de cinq ans, taux qui, dans de nombreux pays, est estimé actuellement à l'aide d'informations issues d'enquêtes par sondage.

11. Afin de concrétiser les aspirations énoncées dans le Cadre d'action régional, les pays se sont généralement fixé pour objectif de parvenir à l'enregistrement universel des naissances d'ici à 2024. Sur les 35 pays qui ont soumis des rapports, 19 ont défini comme cible l'enregistrement de toutes (100 %) ou quasiment toutes les naissances dans l'année suivant celles-ci (cible 1.A) ainsi que l'enregistrement des naissances des enfants de moins de cinq ans (cible 1.B). Les pays concernés sont notamment le Bangladesh, où le taux d'enregistrement actuel est de 13 % pour les enfants de moins d'un an et de 25 % pour ceux de moins de cinq ans.

12. Les cibles relatives à l'enregistrement des enfants dans l'année suivant leur naissance (cible 1.A) et de ceux de moins de cinq ans (cible 1.B) sont étroitement liées à l'objectif de développement durable 16.9, pour lequel l'indicateur correspondant est le pourcentage, ventilé par âge, d'enfants de moins de cinq ans ayant été enregistrés par une autorité civile, ce qui montre qu'il est essentiel de suivre l'évolution de ces deux cibles et d'en rendre compte.

13. Treize des 28 pays ayant communiqué des informations relatives à la cible sur l'enregistrement de l'ensemble de la population (cible 1.C) ont pour objectif de parvenir à une couverture de 100 % de la population d'ici à 2024. Le Japon et Hong Kong (Chine), dont le taux d'enregistrement officiel est de 100 %, n'ont pas arrêté de cible. Sur l'ensemble des pays, douze affichent un taux d'enregistrement de plus de 98 %, et certains d'entre eux déploient des efforts considérables pour enregistrer les quelques personnes qui ne le sont pas encore. Le Myanmar, dont le taux d'enregistrement de l'ensemble de la population est actuellement de moins de 2 %, n'a toutefois pas encore fixé de cible. De nombreux pays ont eu du mal à obtenir des données de référence pour cette cible, les données sur le taux d'enregistrement des naissances pour l'ensemble de la population étant souvent indisponibles, comme il ressort des informations qualitatives communiquées par les pays dans leur rapport, ainsi que des questions qu'ils ont adressées au secrétariat.

2. Situation quant à l'enregistrement des décès

14. Il est plus difficile pour les pays d'accroître le taux d'enregistrement des décès (cible 1.D), qui est relativement bas dans certains pays, au Bangladesh par exemple (où il est de 9,1 %). On constate par ailleurs que peu de pays,

représentant toutefois un nombre important (à savoir 12 pays sur 32), ont indiqué s'être fixé pour cible de parvenir à la couverture universelle d'ici à 2024. En tout, 13 pays sont déjà parvenus à une couverture universelle ou sont en passe de le faire, comme l'illustre la figure I.

Figure I

Matrice des cibles nationales et des données de référence pour la cible 1.D

		<i>Cibles (pourcentage)</i>			
		<i>100</i>	<i>90-99,9</i>	<i>75-89,9</i>	<i><74,9</i>
Taux de référence (pourcentage)	100	Îles Cook Macao (Chine) Mongolie			
	90-99,9	Arménie Kazakhstan Kiribati Maldives République de Corée Thaïlande Turquie	Nouvelle-Zélande Tadjikistan	Bhoutan	
	75-89,9		Iran (République islamique d')	Népal Tonga	
	<75	Fidji Inde	Philippines	Bangladesh Myanmar	Cambodge
	Données de référence non fournies	États-Unis d'Amérique	Viet Nam	Pakistan	République démocratique populaire lao Samoa Îles Salomon

15. Sur le nombre total de décès signalés, rares sont ceux qui font l'objet d'un enregistrement sur la base du modèle international de certificat médical de la cause de décès (cible 1.E). Douze pays ont fait savoir que 100 % des décès étaient enregistrés suivant cette procédure. En revanche, le niveau de couverture était inférieur à 20 % au Bhoutan (11 %), en Inde (12 %) et à Kiribati (16 %). Contrairement aux quatre autres cibles associées à cet objectif, aucun des pays ayant un faible taux de conformité dans ce domaine n'a fixé de cible pour atteindre un taux de 100 % d'ici à 2024, ce qui montre que l'enregistrement des décès est particulièrement complexe, notamment du fait que certaines zones ne sont pas desservies par les services médicaux et que le modèle international de certificat médical de la cause de décès est rarement utilisé.

B. Objectif 2: Toute personne physique se voit délivrer des actes légaux de naissance, de décès et relatifs à d'autres faits d'état civil si besoin est, pour faire valoir son identité, son état civil et les droits qui en découlent

16. La possession d'actes légaux relatifs à des faits d'état civil, donc la possibilité de prouver la survenance et les caractéristiques d'un fait d'état civil, est étroitement liée à un grand nombre de droits et d'activités, en particulier l'identité légale. L'objectif 2 montre que les systèmes CRVS garantissent aux personnes physiques et aux familles la délivrance d'actes légaux de cette nature.

Cible 2.A: D'ici à 2024, au moins ... % de toutes les naissances enregistrées sur le territoire de l'État et relevant de sa juridiction auront donné lieu à la délivrance d'un acte de naissance officiel incluant, au minimum, le nom, le sexe, la date et le lieu de naissance de la personne ainsi que le nom du ou des parents si cette information est connue.

Cible 2.B: D'ici à 2024, au moins ... % de tous les décès enregistrés sur le territoire de l'État et relevant de sa juridiction au cours de l'année donnée, auront donné lieu à la délivrance d'un acte de décès officiel incluant, au minimum, le nom, la date du décès, le sexe et l'âge du défunt.

17. Sur tous les pays ayant soumis un rapport, 19 avaient arrêté une année cible (2024) pour la délivrance d'actes légaux pour toutes les naissances enregistrées (cible 2.A). Sauf rares exceptions, les pays ayant soumis des rapports se sont fixé pour cible un taux de 100 % de délivrance d'actes de décès (cible 2.B), la plupart des pays concernés établissant automatiquement un tel acte au moment de l'enregistrement du décès. Huit pays n'ont pas fixé de cibles nationales au titre des cibles 2.A ou 2.B. De plus, en raison des coûts et des délais associés à l'obtention d'un acte une fois l'enregistrement effectué, il peut arriver que la personne concernée n'en bénéficie jamais.

18. Une pratique signalée par la plupart des pays ayant soumis des rapports est celle de la délivrance automatique d'actes de naissance là où celle-ci est enregistrée. L'adoption d'une législation appropriée relative à l'enregistrement et à la certification des naissances peut être un moyen de garantir que toutes les naissances enregistrées donnent lieu à la délivrance d'un acte de naissance officiel, même si, en raison de considérations pratiques et culturelles, les personnes peuvent peut-être préférer obtenir des certificats lorsque cela est nécessaire.

C. Objectif 3: Des statistiques de l'état civil exactes, complètes et à jour (y compris sur les causes de décès) sont établies à partir des registres de l'état civil et sont diffusées

19. Huit cibles ont été arrêtées au titre de l'objectif 3. La cible 3.A concerne les aspirations des pays à produire des statistiques annuelles ventilées sur les naissances, sur la base des registres d'état civil et d'autres sources de données administratives. Quatre cibles (3.B, 3.C, 3.D et 3.E) renvoient à la production de statistiques sur les décès, assorties de codes correspondant à la cause du

décès, en conformité avec la Classification internationale des maladies (CIM), ce qui montre bien la complexité des statistiques sur les causes de mortalité. Trois autres cibles (3.F, 3.G et 3.H) portent sur la diffusion et la disponibilité en temps opportun de statistiques de l'état civil en matière de naissances et de décès, sur la base des registres de l'état civil comme source principale.

Cible 3.A: D'ici à... (année), des statistiques annuelles représentatives à l'échelon national sur les naissances – ventilées par âge de la mère, sexe de l'enfant, zone géographique et circonscription administrative – seront établies à partir des registres de l'état civil ou d'autres sources de données administratives valables.

Cible 3.B: D'ici à... (année), des statistiques annuelles représentatives à l'échelon national sur les décès – ventilées par âge, sexe, cause du décès selon la définition de la CIM (sa version la plus récente, le cas échéant), zone géographique et circonscription administrative – seront établies à partir des registres de l'état civil ou d'autres sources de données administratives valables.

Cible 3.C: D'ici à 2024, au moins ... % des décès survenus dans un centre de soins ou en présence d'un médecin seront assortis d'un code correspondant à la cause du décès établi d'après le certificat médical, selon les normes définies par la CIM (sa version la plus récente, le cas échéant).

Cible 3.D: D'ici à 2024, la proportion des décès relevant de codes mal définis aura été réduite de ... % par rapport à l'année de référence.

Cible 3.E: D'ici à 2024, au moins ... % des décès survenus hors d'un centre de soins et en l'absence de médecin seront assortis d'un code correspondant à la cause du décès telle qu'elle aura été déterminée par autopsie verbale, conformément aux normes internationales.

Cible 3.F: D'ici à... (année), des tableaux synoptiques des statistiques de l'état civil en matière de naissances et de décès s'appuyant sur les registres de l'état civil comme source principale, seront rendus accessibles au public tous les ans sous forme électronique et durant une année civile.

Cible 3.G: D'ici à... (année), des tableaux synoptiques des statistiques de l'état civil relatifs aux causes de décès s'appuyant sur les registres de l'état civil comme source principale seront rendus accessibles au public tous les ans sous forme électronique et durant deux années civiles.

Cible 3.H: D'ici à... (année), un rapport sur les statistiques de l'état civil présentant des données exactes, complètes et à jour concernant les deux années précédentes et s'appuyant sur les registres de l'état civil comme source principale sera rendu accessible au public.

1. Production annuelle de statistiques de l'état civil sur les naissances

20. Sur les 35 rapports de référence soumis, 14 pays ont indiqué qu'ils établissaient déjà tous les ans des statistiques ventilées et représentatives sur les naissances, à partir des registres de l'état civil et d'autres sources administratives (cible 3.A). Parmi les pays qui ne l'ont pas encore, cinq d'entre eux se sont fixé l'année 2024 comme cible et neuf espèrent atteindre cette cible d'ici à 2022, ou avant. Certains pays ont signalé qu'ils produisaient

des statistiques relatives aux naissances principalement à partir de sources autres que les registres de l'état civil et les données administratives (enquêtes et recensements notamment), ce qui n'est pas conforme à la cible en question.

2. Statistiques de l'état civil relatives aux décès et codage des causes de décès

21. Il est essentiel de disposer de statistiques ventilées par causes de décès et autres caractéristiques démographiques afin de concevoir, de mettre en œuvre et de suivre les politiques en matière de santé publique, notamment afin d'analyser la charge de morbidité, d'élaborer des stratégies de prévention et de réduction des maladies et de mesurer l'état d'avancement des progrès concernant les objectifs de développement relatifs à la santé.

22. Les rapports des pays concernant la production annuelle de statistiques ventilées sur les décès (cible 3.B) présentent une corrélation avec ceux relatifs aux statistiques des naissances (cible 3.A), dans la mesure où presque tous les pays qui ont atteint la cible 3.B ont également atteint la cible 3.A, bien que les informations communiquées n'indiquent pas toujours la qualité de ces statistiques et que les pays n'utilisent pas tous les sources recommandées. Par ailleurs, six pays ont arrêté comme cible l'année 2024 pour produire, tous les ans, des statistiques ventilées sur les décès sur la base de données administratives, et plusieurs autres ont même défini des objectifs encore plus ambitieux.

23. Pour que ces pays puissent atteindre ces cibles, il est essentiel qu'ils appliquent la Classification internationale des maladies lors de la détermination des causes de décès et de l'inscription des codes correspondants, notamment dans le cas des autopsies verbales. Cela s'est révélé difficile, comme le montrent les rapports des pays s'agissant de l'établissement de valeurs nationales au titre des cibles 3.C, 3.D et 3.E.

24. Dix pays ont signalé qu'ils satisfaisaient déjà à tous (100 %) les critères en matière de codage des causes de décès survenus dans des centres de soins ou en présence d'un médecin (cible 3.C). Plusieurs pays ont fait état de taux relativement bas, mais ont pour objectif d'atteindre un taux de 100 % d'ici à 2024, notamment le Bangladesh (actuellement à 39 %) et les Philippines (actuellement à 34 %). L'Inde et Kiribati affichent respectivement des taux de 11,6 % et de 16 %, mais ont l'intention de les porter à 60 % et à 80 %, respectivement. Il arrive que les centres de santé de certains pays n'aient pas de médecin à disposition, ce qui peut avoir un impact négatif sur la proportion de décès enregistrés dans ces centres à l'aide des codes prévus à cet effet.

25. La plupart des pays qui ont atteint ou sont en passe d'atteindre la cible 3.C ont également signalé que rares étaient les codes mal définis (cible 3.D), ce qui prouve qu'ils disposent de systèmes relativement robustes pour déterminer les causes de décès survenus dans les centres de santé ou en présence d'un médecin et leur attribuer un code.

3. Utilisation de l'autopsie verbale

26. Dans les pays où la plupart des décès sont constatés par un médecin, l'autopsie verbale n'a pas raison d'être, comme c'est le cas en Australie, aux Îles Cook, aux Fidji, à Hong Kong (Chine), à Macao (Chine), en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis d'Amérique. En ce qui concerne la fixation d'une cible relative à l'utilisation de l'autopsie verbale pour déterminer les causes des décès survenus hors d'un centre de santé ou en l'absence d'un médecin (cible 3.E), on constate de grandes variations d'un pays à l'autre⁵. Tout d'abord, très peu de pays ont soumis des données de référence, ce qui laisse penser soit que la pratique est inusitée, soit qu'il est extrêmement difficile d'obtenir ces données. Dans les cas où le taux d'enregistrement des décès est faible, on recourt encore moins souvent, voire pas du tout, à l'autopsie verbale pour identifier les causes du décès, la consignation des causes du décès nécessitant des compétences et des infrastructures importantes, en plus de celles nécessaires à l'enregistrement lui-même. Quoi qu'il en soit, il convient d'effectuer des recherches plus approfondies sur l'utilisation de l'autopsie verbale, les données fournies dans les rapports reçus n'étant pas suffisamment précises pour tirer des conclusions définitives quant aux facteurs sous-tendant le recours à cette pratique.

4. Application de la Classification internationale des maladies

27. La détermination des causes des décès et l'utilisation des codes prévus à cet effet en conformité avec la Classification internationale des maladies mériteraient d'être améliorées dans la région, même dans les systèmes CRVS qui fonctionnent relativement bien. Les pays ayant présenté des rapports ont fait état de difficultés notables tenant à l'absence de formation du personnel médical et à l'utilisation limitée du modèle international de certificat médical de la cause de décès conformément aux normes établies par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Par ailleurs, pour que le codage soit conforme à la Classification internationale des maladies, ce qui permet de recueillir des statistiques sur les causes de décès, il faut disposer de personnel spécialement formé aux normes de codage et mettre en place des procédures d'assurance-qualité. Or, cela n'est pas toujours possible au niveau national, faute de ressources suffisantes, raison pour laquelle le Groupe d'entente de Brisbane étudie actuellement des solutions applicables à la région du Pacifique.

5. Diffusion des statistiques de l'état civil

28. La moitié des pays ayant soumis des rapports ont indiqué avoir déjà atteint les trois cibles relatives à la diffusion des statistiques de l'état civil. Parmi ces pays, 13, sur un total de 28, ont indiqué qu'ils procédaient déjà régulièrement à la production et à la diffusion sous forme électronique de tableaux synoptiques dans lesquels sont consignés les naissances et les décès (cible 3.F). Quelques pays dotés de systèmes CRVS relativement robustes et efficaces ont fixé des échéances proches (2017 et 2018) pour y parvenir, tandis

⁵ Des normes internationales relatives à l'utilisation de l'autopsie verbale dans le domaine du CRVS ont été établies en 2012; les directives et instruments visant à encadrer les pratiques standards en matière d'autopsie verbale sont encore en cours d'élaboration.

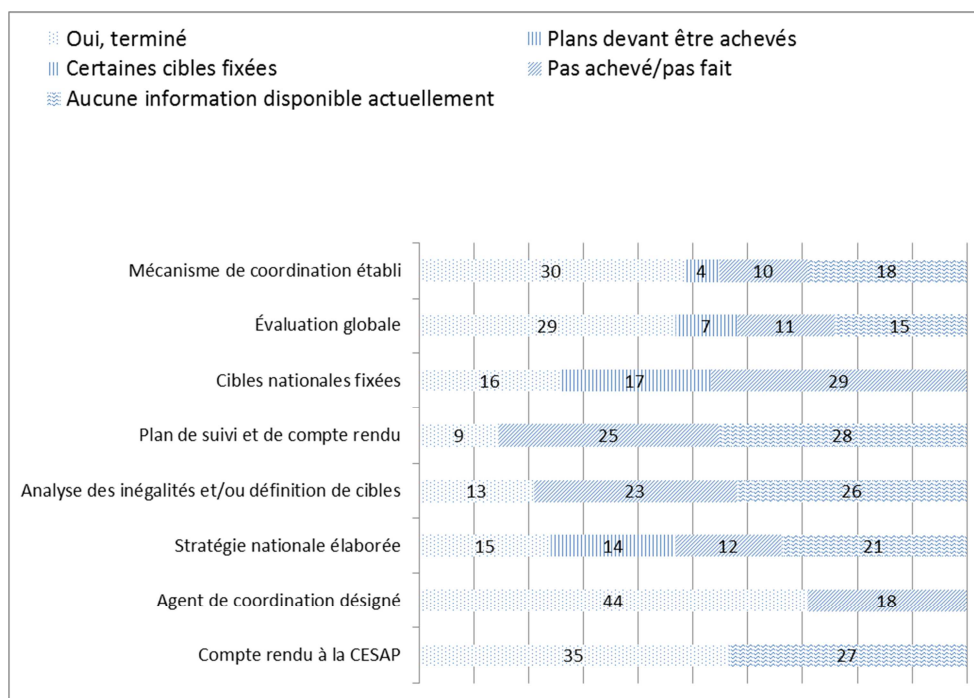
que d'autres pays, nécessitant un accompagnement à plus long terme, ont fixé une cible à l'horizon 2021 ou au-delà.

29. La cible 3.G a déjà été atteinte par 12 des pays ayant présenté des rapports, et quelques autres pays ont retenu l'année 2018 comme cible, ou une année ultérieure. La plupart des pays produisent leurs statistiques de l'état civil sur la base des registres d'état civil, même si dans certains cas, les estimations des causes de décès se fondent principalement sur des données recueillies à l'aide d'enquêtes par sondage. Compte tenu des limitations inhérentes à ces enquêtes, des mesures doivent être prises pour améliorer les pratiques en matière d'enregistrement des décès. Sur 28 pays, 12 ont signalé qu'ils publiaient déjà des rapports présentant des données exactes, complètes et à jour sur les statistiques de l'état civil sur la base des registres d'état civil (cible 3.H). Il s'agissait principalement de ceux qui avaient déjà atteint les cibles 3.A, 3.B, 3.F et 3.G. En revanche, les pays qui n'établissaient pas encore ce type de données ont indiqué que la tâche serait ardue, surtout pour ceux dont le système d'enregistrement n'était pas encore informatisé. Certains pays (Cambodge, Népal et Viet Nam) utilisent toujours des registres sur support papier, rendant presque impossible l'exploitation des données des registres d'état civil pour produire des statistiques dans ce domaine. Pour progresser vers l'établissement de rapports sur les statistiques de l'état civil, ces pays devraient envisager de publier des rapports mêmes si leurs données sont incomplètes.

IV. État d'avancement du Cadre d'action régional

30. Outre qu'il définit des objectifs et des cibles, le Cadre d'action régional décrit les mesures de mise en œuvre devant être prises par les pays. Ces mesures s'ordonnent suivant une suite logique, la mise en place de mécanismes de coordination multisectoriels et d'évaluations approfondies préparant la voie à l'élaboration de stratégies nationales exhaustives. La figure II donne une vue d'ensemble de l'état d'avancement de ces mesures dans les 62 pays. Certaines de ces mesures ont été mises en œuvre avant l'adoption du Cadre d'action régional, souvent avec l'appui de partenaires de développement.

Figure II
Vue d'ensemble de l'état d'avancement des mesures de mise en œuvre



A. Aperçu générale des étapes

31. Étant donné que des nombreux acteurs sont impliqués dans la notification et l'enregistrement des faits d'état civil, une coordination efficace est essentielle pour éviter les doublons s'agissant des fonctions et de l'information et faciliter la bonne utilisation des registres d'état civil à des fins statistiques. C'est pourquoi il est impératif de disposer d'un mécanisme de coordination national des systèmes CRVS efficace, un comité national par exemple, comprenant tous les acteurs pertinents, y compris ceux des secteurs de l'état civil, de la santé, de l'éducation et des statistiques, aux échelons provincial et local, et éventuellement les partenaires de développement et la société civile.

32. Comme il ressort de l'annexe II, sur les 44 pays pour lesquels des données ont été fournies ou transmises par des partenaires, 30 ont établi un mécanisme de coordination national CRVS, tandis que 4 autres y travaillaient. Dix pays ont signalé qu'ils n'avaient pas mis en place de mécanisme de coordination national, soit qu'ils jugeaient que leur système CRVS était très bon et qu'un tel mécanisme était inutile, soit qu'ils venaient juste de s'atteler à l'amélioration du système.

33. Il existe de grandes disparités en ce qui concerne la structure et le fonctionnement des mécanismes de coordination nationaux CRVS, ce qui tient au principe selon lequel le Cadre d'action régional devrait être pris en charge par les pays et être adapté à la situation propre à chaque membre et membre

associé. Au Bangladesh, par exemple, le mécanisme de coordination est placé sous la supervision du Cabinet du Premier ministre et bénéficie d'un appui politique au plus haut niveau. Dans d'autres pays, il dépend d'administrations telles que le Centre iranien de statistique (République islamique d'Iran), le Ministère des affaires fédérales et du développement local (Népal), le Ministère de la planification, du développement et de la réforme (Pakistan) et du bureau de l'état civil (Bureau indien de l'état civil et du recensement ou Bureau philippin de statistique). Dans les pays où les systèmes fonctionnent bien, le mécanisme de coordination présente un caractère plus technique, par exemple au Japon où y contribuent essentiellement des universitaires.

34. Un bon mécanisme de coordination exige de recenser et de consulter tous les acteurs pertinents ; dans certains pays, ce processus peut être long et demander des actions de sensibilisation importantes. Dans les rares pays qui n'ont pas mis en place de mécanisme, la plupart des responsabilités relatives au CRVS semblent incomber à un ministère unique.

35. Habituellement, les mécanismes de coordination s'occupent de l'élaboration et de la mise en œuvre d'évaluations globales des systèmes CRVS nationaux et des stratégies exhaustives s'y rapportant, notamment s'agissant de la définition des responsabilités. Les mécanismes sont à la base des actions visant à améliorer les CRVS et permettent d'établir des liens avec les plans de développement nationaux pertinents ainsi que de coordonner les activités.

B. Mener des évaluations globales fondées sur des normes

36. Il est désormais reconnu que des évaluations globales fondées sur des normes permettent aux États de repérer les forces et les faiblesses du système CRVS et de définir les questions prioritaires devant être traitées⁶. Il est primordial que tous les principaux acteurs participent à ce processus si l'on veut que ces évaluations globales soient fructueuses.

37. En Asie et dans le Pacifique, 29 pays ont effectué des évaluations globales fondées sur des normes entre 2009 et 2015, soit un nombre considérable, et plusieurs – y compris l'Arménie, l'Inde, la Mongolie, le Myanmar et le Timor-Leste – prévoient de mener à bien cet exercice en 2016.

38. Souvent, une analyse rapide est effectuée avant l'évaluation approfondie, afin d'étayer la suite des travaux et de repérer sans délai les forces et les faiblesses du système. Au total, 47 pays de l'Asie et du Pacifique ont

⁶ La plupart des pays utilisent les outils normalisés mis au point par l'OMS et le Centre de connaissances sur les systèmes d'information sanitaire de l'Université de Queensland aux fins des évaluations approfondies et rapides. Voir *Improving the Quality and Use of Birth, Death and Cause-of-death Information: Guidance for Standards-based Review of Country Practices* (Genève, 2010). Voir également *Rapid Assessment of National Civil Registration and Vital Statistics Systems* (Genève, 2010).

effectué une évaluation rapide⁷, tandis que le Bhoutan et le Tadjikistan prévoient de le faire en 2016.

C. Définir des cibles nationales au titre de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024

39. Fixer des valeurs nationales pour chaque cible donne l'occasion aux principaux acteurs de convenir de la portée des actions visant à améliorer leurs systèmes CRVS nationaux. Ainsi, il conviendrait de fixer les cibles nationales par consensus, en consultation avec tous les acteurs concernés. Dans certains pays, un sous-groupe technique établi dans le cadre du mécanisme de coordination a été chargé de définir les cibles nationales et de recueillir des données aux fins des rapports de référence. Dans d'autres, le processus a été mené par l'une des principales parties prenantes à l'échelon national.

40. Les cibles nationales fixées doivent tenir compte des réalités du pays, telles qu'elles ressortent des données de référence. Dans certains pays, il n'a pas été possible d'obtenir de telles données pour chacune des cibles. Les données de référence communiquées par les pays étaient tirées de sources variées, notamment des fichiers administratifs du système d'enregistrement des faits d'état civil, du ministère de la santé et d'autres systèmes administratifs, ainsi que d'enquêtes sur les ménages et de recensements (recensements de la population et des logements, enquêtes démographiques et sanitaires et enquêtes en grappes à indicateurs multiples)⁸. Certains indicateurs ne font pas partie des systèmes de collecte des données existants et les pays ont donc plus de difficultés à en rendre compte. Il convient de noter que le Cadre d'action régional ne fixe pas d'année de référence précise applicable à tous les pays, afin de ne pas imposer d'obligations trop lourdes en matière de notification ; par conséquent, les données de référence fournies par les pays varient selon les pays, les cibles et la disponibilité.

41. Le processus visant à établir des données de référence et à fixer des cibles a mis en évidence des lacunes dans le système existant, auxquelles il faudra remédier tout au long de la Décennie de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil. Les problèmes relatifs à l'établissement de données de référence semblent directement liés à l'état actuel des systèmes CRVS, certains pays rencontrant de grandes difficultés. Il faut renforcer encore davantage les capacités des pays afin de leur permettre de produire des données de qualité sur le fonctionnement de leurs systèmes CRVS, notamment des renseignements plus détaillés sur les taux d'enregistrement des faits de l'état civil, la délivrance d'actes légaux aux particuliers et divers aspects liés à la production de statistiques de l'état civil.

⁷ Carla Abouzahr *et al.*, « Strengthening civil registration and vital statistics in the Asia-Pacific region: learning from country experiences », *Asia-Pacific Population Journal*, vol. 29, n° 1 (novembre 2014) (ST/ESCAP/2696).

⁸ Les données de référence indiquées dans le présent document sont celles communiquées directement par les pays; elles n'ont pas été soumises à un processus exhaustif d'examen de la qualité.

42. Le Cadre d'action régional a fixé la fin de la Décennie de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil à 2024, date à laquelle les trois objectifs devront avoir été atteints. Toutefois, les pays ont été encouragés à fixer des cibles toujours plus ambitieuses pour suivre les progrès tout au long de la décennie. Il ressort des rapports reçus que seuls le Cambodge, l'Inde⁹ et la Thaïlande l'ont fait, tandis que le Népal a mentionné qu'il s'y attellerait plus tard, une fois connus les résultats d'une enquête menée en 2016 dans le pays pour évaluer le taux d'enregistrement et d'autres aspects du système CRVS. Une enquête de ce type est aussi prévue au Cambodge en 2016 ou 2017.

Encadré I

Processus de définition de cibles nationales: l'exemple des Philippines

Aux Philippines, le processus visant à fixer des cibles nationales a été coordonné par le Bureau philippin de statistique, qui est également chargé de l'enregistrement des faits d'état civil. Le Bureau a organisé en octobre 2015 un atelier destiné à son Comité interinstitutions sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, en vue de fixer les cibles nationales. L'agent de coordination national s'est ensuite concerté avec les organismes membres du Comité interinstitutions pour établir les cibles de référence nationales, qui ont été ensuite passées en revue et arrêtées définitivement par le Bureau philippin de statistique, pour veiller à l'alignement des activités et du plan de travail avec le Programme de développement des statistiques.

Il a été particulièrement difficile de fixer des cibles nationales du fait que les données de référence les plus récentes dataient du recensement de 2010. Bien que le Bureau philippin de statistique ait mené un recensement à mi-parcours en mai 2015, les données étaient encore en cours de traitement et d'analyse au moment de la définition des cibles nationales. Par conséquent, les statistiques tirées du recensement de 2010 et des registres de l'état civil ont servi de données de référence pour fixer les cibles nationales.

D. Analyse des inégalités

43. Le Cadre d'action régional comprend une étape visant à analyser les inégalités en matière de CRVS dont sont victimes les sous-groupes de population et, si besoin est, à fixer des cibles nationales pour réduire ces inégalités.

44. Rares sont les pays qui ont réalisé cette étape à ce jour. Sur les 35 pays ayant présenté des rapports, seuls cinq (Australie, Kiribati, Philippines, République démocratique populaire lao et Viet Nam) ont indiqué qu'ils menaient des recherches pour cerner les difficultés particulières rencontrées par les sous-groupes pour accéder à l'enregistrement des faits d'état civil (voir l'annexe II). Quatre pays ont fixé des cibles nationales se rapportant aux sous-groupes (Australie, Kiribati, Thaïlande et Viet Nam). Une enquête sur l'enregistrement des faits d'état civil est prévue au Népal, qui s'attachera

⁹ Dans le cas de l'Inde, toutes les cibles nationales sont fixées à 2020 dans le cadre de l'initiative « India Vision 2020 ».

notamment à recenser les sous-groupes devant faire l'objet d'une attention particulière.

45. Certains pays ont fait remarquer qu'il était inutile de fixer des cibles dans ce domaine, car l'enregistrement des sous-groupes ne leur posait pas de difficultés. Cela est vrai en Azerbaïdjan et dans plusieurs autres pays où les taux d'enregistrement sont proches de 100 % (Japon, Hong Kong (Chine), Macao (Chine), Maldives et République de Corée).

46. Dans d'autres pays, la question de savoir comment enregistrer les particuliers dans des zones d'accès difficile a parfois été incluse dans l'évaluation préliminaire ou dans les stratégies nationales. Par exemple, dans les États insulaires du Pacifique, la question de l'amélioration de l'accès et de la couverture dans les îles extérieures est particulièrement pertinente.

47. Aucun pays ne peut atteindre les trois objectifs sans s'intéresser aux besoins des groupes difficiles à atteindre et marginalisés. Ainsi, les pays sont invités à passer par cette étape cruciale, comme il est recommandé dans le Cadre d'action régional, afin d'analyser la situation et de fixer des cibles selon qu'il convient.

Encadré II

Évaluer le taux d'enregistrement des demandeurs d'asile, des réfugiés, des apatrides et des personnes de nationalité indéterminée

Le bureau d'appui régional du Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée met actuellement au point un guide pratique destiné aux États qui souhaitent évaluer et renforcer leurs modalités d'enregistrement des naissances, des décès et des mariages des demandeurs d'asile, des réfugiés, des apatrides et des personnes de nationalité indéterminée, dans le cadre du système CRVS national. Ce guide permettra aux États de recenser les forces et les faiblesses ainsi que le taux de couverture des populations clés et fournira des orientations de politique générale à l'appui de l'amélioration des systèmes et de la définition de cibles. Il les aidera donc à donner effet à la Déclaration ministérielle « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique – en particulier à mener l'étape relative à l'analyse des inégalités dont sont victimes les sous-groupes – et à atteindre la cible définie dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir garantir à tous une identité juridique. Ce guide est actuellement mis au point par le biais d'un groupe consultatif technique composé d'experts de cinq États membres du Processus de Bali et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en étroite consultation avec les autres membres du Processus de Bali, y compris 40 autres États, l'Organisation internationale pour les migrations et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Le guide sera publié dans le courant du deuxième semestre de 2016.

E. **Élaborer et appliquer une stratégie globale multisectorielle en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil**

48. Une stratégie globale multisectorielle CRVS, traitant des lacunes mises en évidence par les évaluations globales et fournissant le détail du budget et des engagements nécessaires pour sa mise en œuvre, est une étape essentielle qui permet d'orienter l'action des acteurs nationaux et des partenaires de développement visant à améliorer le système CRVS national. Des évaluations de ce type sont menées depuis 2010, souvent avec l'appui des partenaires de développement.

49. Sur les 35 pays ayant communiqué des rapports, 12 ont mis au point de telles stratégies, tandis que 14 autres en ont l'intention¹⁰. Des renseignements tirés d'autres sources montrent que cinq autres pays ont mis au point des stratégies (voir l'annexe II).

50. Le Cadre d'action régional recommande que le plan porte sur sept domaines d'action, à savoir: l'engagement politique; l'engagement et la participation publics et la création de la demande; la coordination; les politiques, la législation et l'application des règlements; les infrastructures et les ressources; les procédures, pratiques et innovations opérationnelles; et la production, la diffusion et l'utilisation des statistiques de l'état civil. Le degré d'attention accordé à chacun de ces domaines d'action dépendra des résultats de l'évaluation de la situation dans le pays, et le plan peut revêtir diverses formes.

Encadré III

Élaboration d'une stratégie globale visant à renforcer le système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en République islamique d'Iran

En septembre 2014, un atelier a été organisé en vue de mener une évaluation globale du système CRVS. Y ont participé notamment des représentants d'organismes publics concernés, des universitaires travaillant dans ce domaine et des partenaires de développement tels que l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); le bureau d'enregistrement des faits de l'état civil, le secteur de la santé et le Centre statistique de l'Iran y ont apporté une contribution importante.

Au cours de cet atelier, quatre sous-groupes ont été constitués, sur la base des directives publiées par l'OMS, leurs travaux étant axés sur a) l'évaluation du fondement juridique de l'enregistrement des naissances et des décès, les ressources et les formulaires utilisés; b) le taux de couverture et l'exhaustivité du système d'enregistrement, la structure et le fonctionnement du système de statistiques de l'état civil, ainsi que le stockage et la communication des données; c) le système de codage établi par la Classification internationale des maladies; et d) la qualité, la plausibilité, la tabulation et la diffusion des

¹⁰ Seuls les rapports sur les stratégies de développement nationales sont inclus ici, que ces stratégies aient été entérinées et publiées ou non.

données ainsi que l'accès à ces données. Ces sous-groupes ont abordé les grands problèmes rencontrés par les systèmes CRVS et ont défini des priorités à l'aide de critères tels que la faisabilité, l'urgence et le coût.

Par la suite, à l'occasion d'un atelier multisectoriel auquel ont participé des experts internationaux, une stratégie globale a été mise au point, mettant en évidence 12 domaines à améliorer en priorité. Toutes les stratégies se fondent sur un mémorandum d'entente tripartite entre l'Organisation nationale de l'état civil, le Ministère de la santé et de l'enseignement médical et le Centre statistique de l'Iran.

F. Concevoir et mettre en œuvre un plan de suivi et de compte rendu sur la réalisation des cibles

51. Les activités de suivi et de compte rendu sont un élément important des stratégies nationales visant à perfectionner les systèmes CRVS, car elles sont essentielles pour évaluer les progrès accomplis et recenser les succès et les domaines à améliorer. Suivre les cibles et en rendre compte est aussi une garantie de responsabilisation de toutes les parties prenantes des systèmes CRVS. À en juger par les rapports de référence, seuls neuf pays ont pour l'instant conçu un plan de ce type.

G. Désigner un agent de coordination national pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil

52. Les agents de coordination nationaux assurent la communication avec les parties prenantes du système CRVS du pays (et servent en théorie de mécanisme de coordination) ainsi qu'avec la CESAP et les partenaires de développement et sont notamment en liaison avec le secrétariat pour suivre les progrès de la mise en œuvre du Cadre d'action régional et en rendre compte au nom de toutes les parties prenantes du système CRVS du pays. Ces agents jouent donc un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Cadre d'action régional. Si dans certains pays il n'est guère nécessaire de perfectionner le système CRVS, dans d'autres l'existence d'agents de coordination est essentielle pour que les partenaires de développement puissent appuyer avec efficacité les efforts en ce sens.

53. Au 7 avril 2016, 44 membres et membres associés avaient désigné des agents de coordination nationaux pour les systèmes CRVS¹¹. La majorité des pays qui ont déjà désigné des agents de coordination nationaux sont soit des membres n'appartenant pas à la région soit des membres associés (voir l'annexe III).

¹¹ Les pays qui n'ont pas encore désigné d'agent de coordination sont notamment les suivants: Brunéi Darussalam, Chine, Fédération de Russie, France, Géorgie, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Pays-Bas, Polynésie française, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa américaines, Singapour, Turkménistan et Tuvalu.

54. Afin de donner aux agents de coordination nationaux les moyens de s'acquitter de leur fonction importante, le secrétariat diffuse régulièrement des renseignements sur l'initiative régionale, notamment sur la formation, les outils et les nouveaux travaux de recherche présentant un intérêt pour les praticiens CRVS. En outre, les agents de coordination sont tenus informés des manifestations ayant un rapport avec l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, ainsi que des nouvelles initiatives en faveur des systèmes CRVS. Les pays qui n'ont pas encore désigné d'agents de coordination CRVS sont encouragés à le faire dans les meilleurs délais, pour veiller à ce qu'ils restent en contact avec le secrétariat.

H. Présentation de rapports de référence

55. Conformément au Cadre d'action régional, les membres et les membres associés doivent communiquer des rapports au secrétariat, rapports sur lesquels s'appuie l'analyse régionale figurant dans le présent document. Les rapports de référence nationaux permettent de suivre les progrès accomplis à l'échelon régional pour atteindre les objectifs énoncés dans le Cadre d'action régional et facilitent la mise en commun des données d'expérience et des meilleures pratiques dans un pays donné; ils permettent aussi de repérer les domaines dans lesquels il est possible d'accorder un appui régional pour accélérer les progrès. Toutefois, à l'époque de la rédaction du présent document, seuls 35 pays avaient communiqué au secrétariat des rapports de référence, et 27 devaient encore le faire (voir l'annexe II).

V. Appui coordonné de la mise en œuvre du Cadre d'action régional

56. L'amélioration des systèmes CRVS englobe nombre de composantes et d'aspects, depuis la santé, la législation, l'administration publique et les statistiques jusqu'aux activités de sensibilisation des collectivités, et la conjonction de ces efforts dépasse le cadre d'action d'une seule organisation. Le partenariat établi dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, présidé par la CESAP, appuie les pays dans la mise en œuvre du Cadre d'action régional. Les partenaires sont convenus que l'assistance devra favoriser une approche globale et intégrée pour améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, et qu'elle devra être fournie d'une manière coordonnée et harmonisée selon les priorités fixées par les membres et membres associés¹². En 2015, le partenariat a porté sur le partage du savoir et l'harmonisation des activités menées à l'appui de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024.

57. Le partenariat harmonise les activités d'appui dans l'ensemble de la région et collabore aux activités menées telles que l'élaboration de documents de formation, la fourniture d'un renforcement de capacités sous forme de formation, et l'appui apporté au respect des différentes étapes de mise en

¹² Déclaration commune au nom des coorganisateur de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique.

œuvre, y compris l'élaboration des stratégies nationales en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. De plus, le partenariat s'est révélé essentiel pour rendre plus visible aux niveaux national, régional et mondial la nécessité d'améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil au moyen de l'initiative « Faire en sorte que chacun soit compté ». L'initiative régionale tient compte des initiatives sous-régionales; par exemple, l'action menée dans le Pacifique sera poursuivie pour être coordonnée avec le Groupe de l'Accord de Brisbane.

58. L'analyse fournie dans le présent document a démontré que les pays se situent à des stades très différents de l'amélioration de leurs systèmes CRVS et de la mise en œuvre du Cadre d'action régional. La plupart des pays ont fixé des objectifs ambitieux concernant les améliorations à apporter au cours de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil. Par eux-mêmes ou avec l'aide de partenaires de développement et de donateurs, certains pays ont été en mesure d'accomplir des progrès satisfaisants concernant le respect des étapes de mise en œuvre tel que recommandé dans le Cadre d'action régional, en particulier l'élaboration de stratégies nationales multisectorielles globales en matière d'enregistrement des faits civil et de statistiques d'état civil ainsi que les plans d'investissement qui leur sont associés.

VI. Questions à examiner par la Commission

59. **La Commission souhaitera peut-être prier instamment les Gouvernements de réaffirmer leur engagement à l'égard de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil et de la mise en œuvre du Cadre d'action régional, afin que la vision partagée, les objectifs et les cibles nationales puissent être réalisés grâce aux efforts généraux, intégrés et concertés déployés par toutes les parties prenantes concernées.**

60. Par la Déclaration ministérielle intitulée « Faire en sorte que chacun soit compté » et la résolution 71/14 de la Commission, la région Asie-Pacifique a considérablement contribué à l'élan mondial croissant visant à améliorer les systèmes CRVS nationaux. Dans l'ensemble de la région, des progrès importants ont été accomplis dans la réalisation des trois objectifs de la Déclaration ministérielle, même si ces progrès ont été très inégaux d'un pays à l'autre ainsi que d'un domaine d'action à l'autre et d'une étape de mise en œuvre à l'autre au sein des pays. En particulier, les étapes de mise en œuvre concernant l'évaluation des inégalités des sous-groupes ainsi que des plans pour le suivi et l'évaluation des progrès s'inscrivant dans le Cadre d'action régional n'ont été engagées que par un nombre réduit de membres et de membres associés, et de nombreux pays n'ont communiqué aucune information sur leurs progrès.

61. **La Commission souhaitera peut-être encourager les pays à partager davantage les données d'expérience et les bonnes pratiques.** Tantôt, dans certains pays, les systèmes CRVS de la région fonctionnent relativement bien et tantôt, dans d'autres pays, ils accusent certaines faiblesses et sont d'une capacité très limitée. Si certains pays ont fait d'énormes progrès dans

l'amélioration de la capacité de leurs systèmes, d'autres ont eu du mal à y parvenir. Le fait que certains pays aient été en mesure de réaliser des progrès satisfaisants peut servir d'exemple à d'autres pays ayant un point de départ comparable. Cette diversité offre aux pays de multiples perspectives leur permettant d'étudier un riche éventail de solutions aux défis rencontrés, solutions qui peuvent être profitables à d'autres pays.

62. La mise en œuvre du Cadre d'action régional a été favorisée par l'appui mutuel que les membres et membres associés de la CESAP se sont apporté. Sous diverses formes: accueil de visites, partage de données d'expérience et fourniture d'activités de formation, un tel appui a été assuré par des pays tels que l'Australie, les États-Unis d'Amérique et la Nouvelle-Zélande ainsi que les Philippines et la Thaïlande. Ces activités ont souvent été soutenues par les partenaires de développement, tels que la Réunion régionale sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil pour les Îles du Pacifique organisée par le Groupe de l'Accord de Brisbane (comprenant la CESAP, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et l'Organisation mondiale de la Santé) en collaboration avec la Division de statistique. Les coordonnateurs nationaux pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil ont souligné la nécessité d'une collaboration encore plus étroite entre les pays et celle du partage des données d'expérience, y compris par une meilleure documentation sur les efforts d'amélioration et les partenariats Sud-Sud.

63. **La Commission souhaitera peut-être exprimer sa reconnaissance pour le solide soutien apporté par les partenaires de développement et encourager de nouveaux investissements de la part des donateurs et des gouvernements nationaux.** Les partenaires de développement ont contribué aux efforts nationaux menés dans l'ensemble de l'Asie et du Pacifique avant et après la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, et il conviendrait de reconnaître que le type d'appui nécessaire va depuis une assistance initiale assortie d'évaluations jusqu'à la mise en place de mécanismes de coordination en passant par la formulation de stratégies. Les investissements de grande importance tels que ceux consentis dans les domaines des technologies de l'information, de l'appui à la législation, de l'assistance technique et de la formation du personnel nécessiteront un soutien des donateurs continu et accru ainsi que des investissements nationaux afin de poursuivre et d'élargir l'action qui est menée. La Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil doit orchestrer et stimuler l'ordre des priorités définies à l'échelon national ainsi que la participation des pays, tant politiquement que financièrement, compte tenu du fait que l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil constituent une fonction fondamentale des gouvernements en matière de santé, de développement et de gouvernance.

Annexe I*

PR: Pas de réponse; PCD: Pas de cible définie; CA: Cible atteinte

Pays	Cible 1.A			Cible 1.B			Cible 1.C		
	Année	Taux de référence	Cible	Année	Taux de référence	Cible	Année	Taux de référence	Cible
Arménie	2014	99,0%	100%	2014	96,0%	100,0%	2014	99,0%	100,0%
Australie	2014	95,0%	99%	2014	98,3%	99,0%	PR	PR	99,0%
Azerbaïdjan	PR	PR	PR	PR	PR	PR	PR	PR	PR
Bangladesh	2014	12,8%	100%	2014	24,6%	100,0%	PR	86,5%	100,0%
Bhoutan	2014	82%	95%	PR	98%	99%	PR	81%	90%
Cambodge	2014	53,0%	90%	2014	26,0%	90,0%	2014	PR	90,0%
États-Unis d'Amérique	PR	PR	99%	PR	PR	99,0%	PR	PR	99,0%
Fidji	PR	42%	85%	PR	73%	85%	PR	71%	95%
Hong Kong (Chine)	PR	99,8%	PCD	PR	PR	PCD	PR	PR	PCD
Îles Cook	2014	100%	100%	2014	100%	100%	2014	100%	100%
Îles Salomon	2014	29%	85%	2014	17%	90%	2014	22%	60%
Inde	2013	85,6%	100%	2013	86,0%	100,0%	2013	50,0%	75,0%
Iran (République islamique d')	2014-2015	94,6%	100%	2014-2015	99,7%	100,0%	2014-2015	99,9%	100,0%
Japon	2014	100,0%	PCD	PR	PR	PR	2014	100,0%	PR
Kazakhstan	PR	99,7%	100%	2014	99,7%	100,0%	PR	PR	100,0%
Kirghizistan	2014	97,7%	PR	2014	97,7%	PR	2014	97,7%	PR
Kiribati	2010	97,4%	100%	2010	87,0%	100,0%	PR	97,0%	100,0%
Macao (Chine)	2014	100,0%	100%	2014	100,0%	100,0%	2014	100,0%	100,0%
Maldives	2014	100,0%	100%	2014	99,0%	100,0%	PR	98,6%	100,0%
Micronésie (États fédérés de)	2014	80%	95%	2011-2015	80%	95%	2014	80%	90%
Mongolie	2015	100,0%	100%	2015	100,0%	100,0%	2015	100,0%	100,0%
Myanmar	2013	74,0%	95%	2013	75,0%	95,0%	2013	1,5%	
Népal	2014-2015	76,0%	99%	PR	PR	90,0%	PR	PR	80,0%
Nouvelle-Zélande	2014	85,0%	90%	2010-2014	86,3%	99,0%	2014	97,6%	99,0%
Pakistan	PR	PR	100%	PR	PR	100,0%	PR	PR	100,0%
Philippines	PR	90,6%	99%	PR	90,2%	99,5%	2010	93,5%	99,5%
République de Corée	2014	99,9%	100%	PR	100,2%	100,0%	2014	100,7%	100,0%
République démocratique populaire lao	2014	44%	70%	PR	S/O	80%	PR	PR	70%
Samoa	PR	30%	85%	PR	PR	PR	PR	PR	95%
Tadjikistan	2015	89%	97%	2015	95%	98%	2012	88,4 %	PR
Thaïlande	2014	98,0%	100%	2014	98,0%	100,0%	2014	98,0%	100,0%
Timor-Leste	PR	PR	PR	PR	PR	PR	PR	PR	PR
Tonga	2014	89%	95%	2014	PR	97%	PR	95%	84%
Turquie	2014	98,0%	100%	PR	PR	100,0%	2014	100,0%	100,0%
Viet Nam	PR	PR	97%	2015	PR	98,5%	PR	PR	75,0%
Nombre total de réponses	26	30	30	22	23	28	19	23	28

* La présente annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

<i>Pays</i>	<i>Cible 1.D</i>			<i>Cible 1.E</i>		
	<i>Année</i>	<i>Taux de référence</i>	<i>Cible</i>	<i>Année</i>	<i>Taux de référence</i>	<i>Cible</i>
Arménie	2014	98,3%	100,0%	PR	100,0%	100,0%
Australie	PR	99,9%	PCD	2014	100,0%	PR
Azerbaïdjan	PR	PR	PR	PR	PR	PR
Bangladesh	2014	9,1%	80,0%	2014	16,0%	80,0%
Bhoutan	PR	81%	90%	2011	11%	85%
Cambodge	PR	PR	30,0%	PR	PR	30,0%
États-Unis d'Amérique	PR	PR	99,0%	2014	PR	100,0%
Fidji	2014	59%	100%	2014	99%	100%
Hong Kong (Chine)	PR	99,3%	PCD	2014	100,0%	PCD
Îles Cook	2014	100%	100%	2014	78%	100%
Îles Salomon	PR	PR	60%	PR	16%	80%
Inde	2013	70,9%	100,0%	2013	11,6%	60,0%
Iran (République islamique d')	2014	79,0%	95,0%	2014	80,0%	85,0%
Japon	2014	99,9%	PCD	PR	PR	CA
Kazakhstan	2014	98,6%	100,0%	2014	100,0%	CA
Kirghizistan	2011	97,0%	PR	2014	99,0%	PR
Kiribati	2010	91,0%	100,0%	2014	16,0%	80,0%
Macao (Chine)	2014	100,0%	100,0%	2014	100,0%	100,0%
Maldives	2014	90,1%	100,0%	2014	100,0%	100,0%
Micronésie (États fédérés de)	2014	98%	90%	2014	98%	100%
Mongolie	2015	100,0%	100,0%	2015	100,0%	100,0%
Myanmar	2013	50,0%	75,0%	2013	50,0%	75,0%
Népal	2015	75,0%	80,0%	2013/14	45,4%	PR
Nouvelle-Zélande	2014	99,9%	99,0%	2014	100,0%	99,0%
Pakistan	PR	PR	80,0%	2014	PR	80,0%
Philippines	2010	66,0%	90,0%	2010	34,0%	85,0%
République de Corée	2014	99,7%	100,0%	2014	99,1%	100,0%
République démocratique populaire lao	PR	PR	60%	PR	PR	85%
Samoa	PR	PR	70%	PR	PR	95%
Tadjikistan	2015	96%	98%	PR	PR	PR
Thaïlande	2014	98,0%	100,0%	2014	98,0%	100,0%
Timor-Leste	PR	PR	PR	PR	PR	PR
Tonga	2014	80%	85%	PR	PR	S/O
Turquie	2014	99,0%	100,0%	2014	100,0%	100,0%
Viet Nam	PR	PR	90,0%	2014	14,0%	80,0%
Nombre total de réponses	24	27	3 029	25	25	25

<i>Pays</i>	<i>Cible 2A</i>		<i>Cible 2B</i>	
	<i>Taux de référence</i>	<i>Cible</i>	<i>Taux de référence</i>	<i>Cible</i>
Arménie	99,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Australie	PR	PR	PR	PR
Azerbaïdjan	99,5%	100,0%	99,9%	100,0%
Bangladesh	100,0%	100,0%	100,0%	80,0%
Bhoutan	PR	PR100%	PR	PR100%
Cambodge	2,7%	90,0%	0,2%	90,0%
États-Unis d'Amérique	PR	PR	PR	PR
Fidji	100%	100%	100%	100%
Hong Kong (Chine)	100,0%	PCD	100,0%	PCD
Îles Cook	100%	100%	100%	100%
Îles Salomon	49,0%	70%	PR	50%
Inde	60,0%	100,0%	PR	100,0%
Iran (République islamique d')	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Japon	100,0%	PR	100,0%	PR
Kazakhstan	99,3%	CA	100,0%	CA
Kirghizistan	97,7%	PR	97%)	PR
Kiribati	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Macao (Chine)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Maldives	68,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Micronésie (États fédérés de)	90%	PCD	98%	PCD
Mongolie	97,2%	99,9%	99,7%	99,9%
Myanmar	74,0%	95,0%	50,0%	75,0%
Népal	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nouvelle-Zélande	90,0%	85,0%	99,0%	99,0%
Pakistan	PR	100,0%	PR	100,0%
Philippines	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
République de Corée	99,9%	100,0%	99,1%	100,0%
République démocratique populaire lao	100%	100%	100%	PR
Samoa	30,0%	85%	PR	70%
Tadjikistan	89,0%	98%	97%	97%
Thaïlande	98,0%	100,0%	98,0%	100,0%
Timor-Leste	PR	PR	PR	PR
Tonga	PR	95%	PR	80%
Turquie	PR	100,0%	100,0%	100,0%
Viet Nam	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre total de réponses	28	25	26	26

<i>Pays</i>	<i>Cible 3A</i>	<i>Cible 3B</i>
Arménie	2024	2024
Australie	CA	CA
Azerbaïdjan	PR	PR
Bangladesh	2021	2021
Bhoutan	2020	2022
Cambodge	2024	2024
États-Unis d'Amérique	CA	CA
Fidji	CA	2016
Hong Kong (Chine)	CA	CA
Îles Cook	CA	CA
Îles Salomon	2017	2018
Inde	2020	2020
Iran (République islamique d')	CA	2020
Japon	CA	CA
Kazakhstan	CA	CA
Kirghizistan	PR	PR
Kiribati	2020	2024
Macao (Chine)	CA	CA
Maldives	CA	CA
Micronésie (États fédérés de)	2016	2016
Mongolie	CA	CA
Myanmar	PR	
Népal	2024	2024
Nouvelle-Zélande	CA	CA
Pakistan	2024	2024
Philippines	2024	2024
République de Corée	CA	CA
République démocratique populaire lao	2018	2018
Samoa	PR	
Tadjikistan	PR	2020
Thaïlande	CA	CA
Timor-Leste	PR	PR
Tonga	2017	2017
Turquie	CA	CA
Viet Nam	2022	
Nombre total de réponses	28	28

<i>Pays</i>	<i>Cible 3C</i>			<i>Cible 3D</i>		
	<i>Année</i>	<i>Taux de référence</i>	<i>Cible</i>	<i>Année</i>	<i>Taux de référence</i>	<i>Cible</i>
Arménie	2014	98,6%	99,0%	2014	4,0%	2,0%
Australie	2014	100,0%	CA	2013 (données préliminaires) 2011 (données finales)	0,99% 0,70%	PCD
Azerbaïdjan	PR	PR	PR	2015	PR	PR
Bangladesh	2014	39,0%	100,0%	PR	PR	PR
Bhoutan	2011	11%	85%	PR	PR	PR
Cambodge	PR	PR	30,0%	PR	PR	PR
États-Unis d'Amérique	2014	>99%	99,0%	2014	0,4%	0,4%
Fidji	2014	100%	100%	2014	3%	<1%
Hong Kong (Chine)	2014	100,0%	CA	2014	3,7%	<5,0%
Îles Cook	2014	78%	100%	2014	2,3%	1%
Îles Salomon	PR	78%	90%	2014	4%	
Inde	2013	11,6%	60,0%	2013	13,3%	7,0%
Iran (République islamique d')	2014-2015	75,0%	85,0%	2014	15,0%	<10%
Japon	PR	PR	CA	2014	1,0%	PR
Kazakhstan	2014	19,4%	CA	2014	6,8%	2%-3%
Kirghizistan	PR	PR	PR	2014	2,0%	PR
Kiribati	2014	16,0%	80,0%	2014	31,5%	19,2%
Macao (Chine)	2014	100,0%	100,0%	2014	3,1%	1,5%
Maldives	2014	85,9%	100,0%	2012	10,0%	4,0%
Micronésie (États fédérés de)	2014	100%	100%	2014	10%	PR
Mongolie	2015	100,0%	100,0%	2015	0,7%	PR
Myanmar	PR	PR	PR	PR	PR	PR
Népal	2013/14	45,4%	PR	2015	100,0%	50,0%
Nouvelle-Zélande	2014	99,0%	99,0%	2014	0,8%	1,0%
Pakistan	PR	PR	80,0%	2014		
Philippines	2010	34,2%	100,0%	2010	2,5%	1,25%
République de Corée	2014	99,1%	100,0%	2014	8,9%	7,0%
République démocratique populaire lao	PR	PR	75%	PR	PR	PR
Samoa	PR	PR	70%	PR	PR	PR
Tadjikistan	PR	PR	98%	2014	2%	PR
Thaïlande	2014	97,0%	100,0%	2014	97,0%	100,0%
Timor-Leste	PR	PR	PR	PR	PR	PR
Tonga	2014	50%	95%	2014	100%	5%
Turquie	PR	100,0%	100,0%	2014	1,2%	0,6%
Viet Nam	PR	PR	80,0%	PR	PR	
Nombre total de réponses	22	24	29	27	25	19

<i>Cible 3E</i>			
<i>Pays</i>	<i>Année</i>	<i>Taux de référence</i>	<i>Cible</i>
Arménie	PR	PR	L'autopsie verbale n'est pas pratiquée.
Australie	2014	PR	Sans objet.
Azerbaïdjan	PR	PR	Les décès survenus en dehors d'établissement médicaux sont enregistrés suivant une procédure judiciaire.
Bangladesh	PR	PR	50,0%
Bhoutan	PR	PR	70%
Cambodge	PR	PR	10,0%
États-Unis d'Amérique	PR	PR	Sans objet.
Fidji	PR	PR	Sans objet.
Hong Kong (Chine)	2014	PR	Sans objet: Tous les décès doivent être constatés par un médecin.
Îles Cook	PR	PR	Sans objet: Tous les décès doivent être identifiés et confirmés par un médecin.
Îles Salomon	PR	PR	20%
Inde	PR	PR	PR
Iran (République islamique d')	2014-2015	3,0%	50,0%
Japon	PR	PR	PR
Kazakhstan	2014	PR	L'autopsie verbale n'est pas pratiquée.
Kirghizistan	PR	PR	PR
Kiribati	2014	PR	80,0%
Macao (Chine)	PR	PR	CA
Maldives	2014	14,0%	PR
Micronésie (États fédérés de)			Pas encore de cible définie.
Mongolie	PR	PR	70,0%
Myanmar	PR	PR	PR
Népal	PR	PR	PR
Nouvelle-Zélande	PR	PR	Sans objet.
Pakistan	PR	PR	80,0%
Philippines	PR	PR	85,0%
République de Corée	PR	PR	PR
République démocratique populaire lao			60%
Samoa	PR	PR	PR
Tadjikistan	PR	PR	PR
Thaïlande	2014	96,0%	100,0%
Timor-Leste	PR	PR	PR
Tonga	PR	PR	95%
Turquie	PR	PR	PR
Viet Nam	PR	PR	50,0%
Nombre total de réponses	10	3	14

<i>Pays</i>	<i>Cible 3F</i>	<i>Cible 3G</i>	<i>Cible 3H</i>
Arménie	CA	CA	CA
Australie	CA	CA	CA
Azerbaïdjan	PR	PR	PR
Bangladesh	2021	2021	2021
Bhoutan	2022	2022	2024
Cambodge	2024	2024	2024
États-Unis d'Amérique	CA	CA	CA
Fidji	2016	2017	2018
Hong Kong (Chine)	CA	CA	CA
Îles Cook	CA	CA	CA
Îles Salomon	2025	PR	2025
Inde	2017	2018	2018
Iran (République islamique d')	CA	2020	CA
Japon	CA	PR	CA
Kazakhstan	CA	CA	2016
Kirghizistan	PR	PR	PR
Kiribati	2024	2021	2020
Macao (Chine)	2024	CA	CA
Maldives	CA	CA	PR
Micronésie (États fédérés de)	2017	2017	2024
Mongolie	CA	CA	CA
Myanmar	PR	PR	PR
Népal	PR	PR	2024
Nouvelle-Zélande	CA	CA	CA
Pakistan	2024	2024	2024
Philippines	2018	2017	2019
République de Corée	PR	PR	PR
République démocratique populaire lao	2018	2018	2020
Samoa	PR	2019	PR
Tadjikistan	2018	2018	2018
Thaïlande	CA	CA	CA
Timor-Leste	PR	PR	PR
Tonga	2017	2017	2017
Turquie	CA	CA	CA
Viet Nam	2022	2024	2024
Nombre total de réponses	28	28	28

Annexe II

Aperçu général des étapes de mise en œuvre*

Les informations relatives aux pays qui n'ont pas encore soumis leurs rapports de référence ont été fournies par des partenaires de développement ou proviennent d'exposés sur ces pays présentés lors de diverses réunions.

<i>Pays</i>	<i>Mécanisme national de coordination</i>	<i>Évaluation globale</i>	<i>Définition de cibles nationales</i>	<i>Plan de suivi et de compte rendu</i>	<i>Analyse des inégalités et/ou définition de cibles</i>	<i>Stratégie nationale</i>	<i>Agent de coordination national</i>	<i>Communication de rapports à la CESAP</i>
Afghanistan		Oui	Non				Oui	Non
Arménie	Non	En projet	Oui	Oui	Non	En projet	Oui	Oui
Australie	Oui	Oui	Partielle	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Azerbaïdjan	Oui	Oui	Partielle	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Bangladesh	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Bhoutan	Oui	Oui	Partielle	Non	Non	En projet	Oui	Oui
Brunéi Darussalam			Non				Non	Non
Cambodge	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Chine			Non				Non	Non
États-Unis d'Amérique	Oui	Non	Partielle	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Fédération de Russie			Non				Non	Non
Fidji	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	En projet	Oui	Oui
France			Non				Non	Non
Géorgie			Non				Non	Non
Guam			Non				Oui	Non
Hong Kong (Chine)	Oui	Non	Partielle	Non	Non	Non	Oui	Oui
Îles Cook	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
Îles Mariannes du Nord	En projet	Oui	Non				Non	Non
Îles Marshall		Oui	Non				Non	Non
Îles Salomon	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Inde	Oui	En projet	Partielle	Non	Non	En projet	Oui	Oui
Indonésie	En projet	Oui	Non		Oui	En projet	Oui	Non
Iran (République islamique d')	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Japon	Oui	Non	Partielle	Non	Non	Non	Oui	Oui
Kazakhstan	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Kirghizistan	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Kiribati	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Macao (Chine)	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
Malaisie	Oui	Non	Non			Non	Oui	Non
Maldives	Non	Oui	Partielle	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Micronésie (États fédérés de)	Oui	Oui	Partielle	Non	Non	En projet	Non	Oui
Mongolie	Non	En projet	Partielle	Non	Non	En projet	Oui	Oui
Myanmar	Non	En projet	Partielle	Non	Non	En projet	Oui	Oui
Nauru	Oui	Oui	Non			Oui	Non	Non
Népal	Oui	Oui	Partielle	Non	Non	En projet	Oui	Oui
Nouvelle-Calédonie			Non				Non	Non
Nouvelle-Zélande	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui

* La présente annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

<i>Pays</i>	<i>Mécanisme national de coordination</i>	<i>Évaluation globale</i>	<i>Définition de cibles nationales</i>	<i>Plan de suivi et de compte rendu</i>	<i>Analyse des inégalités et/ou définition de cibles</i>	<i>Stratégie nationale</i>	<i>Agent de coordination national</i>	<i>Communication de rapports à la CESAP</i>
Nioué	En projet	Oui	Non			Oui	Non	Non
Ouzbékistan			Non				Oui	Non
Pakistan	Oui	Oui	Oui	Non	Non	En projet	Oui	Oui
Palaos	En projet	Oui	Non				Oui	Non
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Non	Non	Non				Oui	Non
Pays-Bas			Non				Non	Non
Philippines	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	En projet	Oui	Oui
Polynésie française			Non				Non	Non
République de Corée	Oui	Non	Partielle	Non	Non	Non	Oui	Oui
République démocratique populaire lao	Oui	En projet	Partielle	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
République populaire démocratique de Corée			Non				Oui	Non
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord			Non				Non	Non
Samoa	Oui	Oui	Partielle		Non	Oui	Oui	Oui
Samoa américaines			Non				Non	Non
Singapour			Non				Non	Non
Sri Lanka	Non	Oui	Non				Oui	Non
Tadjikistan	Oui	Non	Partielle	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Thaïlande	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Timor-Leste	Oui	En projet	Non	Oui	Non	En projet	Oui	Oui
Tonga	Oui	En projet	Oui	Non	Oui	En projet	Oui	Oui
Turkménistan			Non				Non	Non
Turquie	Oui	Non	Partielle	Non	Non	En projet	Oui	Oui
Tuvalu		Oui	Non			Oui	Non	Non
Vanuatu	Oui	Oui	Non			Oui	Oui	Non
Viet Nam	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Sous-total: « Oui »	30	29	16	9	13	15	44	35
Sous-total: « Non »	10	11	29	25	23	12	18	27
Sous-total: « En projet »	4	7	0	0	0	14	0	0
Sous-total: « Partielle »	0	0	17	0	0	0	0	0
Total	44	47	62	34	36	41	62	62